

AMAP du Potager
3 Place Dewailly
80 000 AMIENS
Site : www.amapdupotager.fr



La Ferme des Nouroux
AUDEFROY-WALLET Catherine
LA FERTE-SAINT-SAMSON (76)

Référente : ROUILLARD Emilie
06.84.93.46.34
amapdupotager.fr



Contrat d'engagement « Produits laitiers et caprins » **du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2018**

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau FAMAPP.

Engagements de la productrice :

- Livrer toutes les 2 semaines des produits frais issus de sa production sauf en cas de trêve, dû à un arrêt de la lactation ; au quel cas nous serons informer par Catherine, par la référente ou par mail.
- Être transparente sur ses méthodes de travail.
- Être présente aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur la production de produits laitiers
- Accueillir, sur l'exploitation, les adhérents à l'AMAP au moins une fois pendant la saison d'engagement.

Engagements de l'adhérent :

- Être adhérent à l'association « Amap du Potager », cotisation annuelle de 10€.
- Pré-payer tous ses produits laitiers pour la saison complète.
- S'assurer de prendre un produit laitier par quinzaine.
- Dans la mesure du possible, participer régulièrement aux réunions de fin de saison, d'assemblée générale et exceptionnelle.

Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (sous- ou sur-production) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leur représentant) et la productrice.

Produit(s) hebdomadaire :

- **En début de saison, le consommateur s'engage sur une somme « tirelire » qui correspond à un nombre de produits laitiers, le minimum est de 1 produit laitier par quinzaine.**
- Les produits laitiers sont réalisés 100% à base de lait de chèvre.
- En fonction de la production et de la disponibilité, l'adhérent pourra choisir, chaque quinzaine, son ou ses produit(s) laitier(s)
- Les fromages pèsent environ 170g pièce.
- Les faisselles, le fromage blanc, le riz au lait sont vendues par 200g et 400g.
- Les yaourts sont vendus par lot de 4 mais ils peuvent aussi être vendus à l'unité.
- La viande de caprin est vendue par colis de 5 kg ou en sachet de saucisses ou de merguez.
- Les saucissons pèsent environ 150 g.

Calendrier de saison :

DÉCEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI
07 & 21	11 & 25	08 & 22	08 & 22	05 & 19	03, 17 & 31
JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE
14 & 28	26	09 & 23	07 & 21	04 & 18 d	15 & 29

Tarifs des produits :

CROTTIN FRAIS	3,20 €	YAOURTS x4	3,80 €
CROTTIN AFFINÉ	3,80 €	YAOURTS AROMATIQUES x4	4,60 €
CROTTIN AROMATIQUE	3,60 €	FROMAGE BLANC x200g	3,50 €
BÛCHE OU BRIQUE NATURE	6,20 €	FROMAGE BLANC x500g	6,00 €
BÛCHE OU BRIQUE CENDREE	6,50 €	FAISSELLE x200g	3,00 €
BÛCHE OU BRIQUE AFFINÉÉ	6,80 €	FAISSELLE x400g	5,50 €
PALET OU PYRAMIDE NATURE	4,50 €	RIZ AU LAIT x500g	6,50 €
PALET OU PYRAMIDE CENDRÉ(E)	5,00 €	TEURGOULE x500g	6,50 €
PALET OU PYRAMIDE AFFINÉ(E)	4,95 €	LAIT (x1L)	3,00 €
BROUSSE x200g	5,05 €	LAIT (x1L) + BOUTEILLE	3,20 €
BOUCHONS x100g	3,50 €	VIANDE DE CABRI (/kg)	19,00 €*
TOMME x100g	3,80 €	SAUCISSES OU MERGUEZ DE CABRI (/kg)	19,00 €*
LE NOUROUX x100g	3,50 €		
CHÈVRE DE BRAY	6,20 €	BLANQUETTE DE CABRI, SAUCE BOLOGNAISE OU NAVARINS (400g)	12,80 €
CHÈVRE DE BRAY	6,80 €		
		BLANQUETTE DE CABRI, SAUCE BOLOGNAISE OU NAVARINS (800g)	19,80 €
		SAUCISSON	8,20 €

* Le prix au kilo de la viande, saucisses et merguez est donné à titre indicatif, car une partie dépend du prestataire de découpe.

Jour de distribution :

Un jeudi toutes les deux semaines (cf. calendrier, ci-dessus) de 17H30 à 19H30 dans les locaux de l'auberge de jeunesse, au 30 Square Friant les 4 Chênes, à Amiens

Minimum du compte-tirelire :

Le minimum du compte-tirelire a été fixé, pour cette année 2017, à **76,80€**, soit **1 crottin nature (3,20 €) sur les 24 distributions du contrat**.

A partir du mois d'août, ce minimum est fixé à 38,40€, soit la moitié du minimum pour le contrat annuel.

AMAP du Potager
3 Place Dewailly
80 000 AMIENS
Site : www.amapdupotager.fr



La Ferme des Nouroux
AUDEFROY-WALLET Catherine
LA FERTE-SAINT-SAMSON (76)

Référente : ROUILLARD Emilie
06.84.93.46.34
amapdupotager.fr



Contrat d'engagement « Produits laitiers et caprins » du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2018

Modalité de paiement :

En début de saison, l'amapien paie une somme pour toute la saison, le minimum étant de 76,80 €, ce qui correspond à 1 crottin frais toutes les deux semaines. Ensuite, l'amapien choisit un ou plusieurs produits dont le prix sera déduit de la tirelire, toutes les deux semaines.

L'amapien s'engage à prendre au minimum un produit toutes les deux semaines.

L'amapien peut remettre de l'argent dans sa tirelire en cours de saison. S'il reste de l'argent dans la tirelire de l'amapien en fin de saison, celui-ci sera reporté dans sa tirelire pour la saison suivante. Ce sera la même chose, s'il doit y avoir une trêve en cas d'arrêt de lactation.

Choisissez la tirelire qui vous correspond :

- | | |
|----------------------|-------------------|
| - Tirelire = 76,80 € | - Tirelire = 100€ |
| - Tirelire = 200€ | - Tirelire = 300€ |
| - Tirelire =€ | |

Règlements à la productrice:

Espèces

Chèque(s) à l'ordre **La Ferme des Nouroux** (en cas de paiement en 2 ou 3 fois, les chèques seront encaissés au mois de décembre, janvier et/ou février)

- Première distribution : jeudi 07 décembre 2018
- Dernière distribution : jeudi 29 novembre 2018

☞ J'autorise l'association à communiquer mes coordonnées à d'autres adhérents de l'association.

Coordonnées (en majuscule):

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse E-mail (en majuscule) : _____

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, accident de production....) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues, avec la possibilité de la perte d'un maximum de deux semaines de production. Au cas où la situation se prolongerait, une réunion spécifique devra réunir les adhérents et la productrice.

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, un exemplaire à l'association et un exemplaire à l'adhérent.

Fait à _____, le _____

Nom et signature adhérent

Productrice : Catherine AUDEFROY-WALLET
Signature